

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBAULT

*Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 03/09/2015*

Séance du lundi 14 septembre 2015

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER -- C CHIQUERILLE - N PHILIPPEAUX - MB CHEREL - E OGER - ML GALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - E CHALOPIN - J LECRIVAIN - N REBILLON - AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Absents excusés : - S FOUGERES (pouvoir à Mme Boucher) - JB BOISMARTEL - LP CHAUVIN - C FRIGOULT - C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Eric Chalopin.

Séance ouverte à 20 heures 15

**1 - INTERVENTION DE MAUD LE HERVE (CHARGÉE DE MISSION DE LOUVIGNÉ COMMUNAUTÉ)
SUR LA REVITALISATION DES CENTRES BOURGS**

Le power point de cette intervention est joint au présent compte-rendu.

- **Le point sur le projet de revitalisation de centre-bourg dans le cadre de l'AMI :**

Une convention de fonctionnement FNADT signée en décembre 2014 entre l'Etat et Louvigné Communauté permet de mobiliser des financements pour :

- Recruter un chargé de projet,
- Lancer des études préalables (subvention de 70 000 € pour une étude de 150 000 € sur 3 ans)
- Lancer des actions de communication et de concertation (subvention de 20 000 € pour une action de 30 000 € sur 3 ans).

Une convention de revitalisation sera signée fin août 2016. Celle-ci portera sur :

- La revitalisation du centre bourg de Louvigné du Désert,
- Le développement du territoire de Louvigné Communauté.

Pour l'instant, il n'y a pas de crédits dédiés à l'investissement qui découlera des propositions étudiées.

- **Le point sur les enjeux de revitalisation à l'échelle de Louvigné Communauté et plus spécifique de Saint-Georges-de-Reintembault :**

Le recensement des biens vacants est à faire (Cf, démarche EPF Mellé).

Il y a un véritable enjeu à valoriser la qualité des paysages et du patrimoine local, ainsi que des services publics existants.

- Les pistes pour les suites à donner (études à lancer, démarches participatives, animations, opérations...).

Une démarche de projet participative est à construire à l'échelle de Louvigné Communauté. Il s'agira, collectivement, de définir un projet et donc, des priorités. L'étude communautaire 2016 donnera la priorité au commerce/artisanat en centre bourg. (Recrutement d'un stagiaire en cours)

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2015.

3 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES MUSICIENS INTERVENANTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

La convention de financement signée le 24 avril 2013 par la mairie et Saint-Georges-de-Reintembault et Fougères Communauté, fixe le prix de l'intervention des musiciens intervenants à 36.30 € de l'heure pour l'année scolaire 2014-2015.

Les musiciens de l'école de musique de Fougères sont intervenus 33 heures à l'école publique de l'être pour leur projet musical sur l'année scolaire 2014-2015.

Le titre de recette émis par Fougères communauté est d'un montant de 1 197.90 €, soit 33 heures X 36.30 €.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à régler le titre de recettes de 1 197.90€, à Fougères Communauté pour l'intervention des Dumistes à l'école de l'Etre en 2014-2015..

4- PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN CLIS :

Voici la liste des enfants scolarisés en CLIS sur l'année scolaire 2014-2015 :

Nom de l'enfant	adresse	Ecole	montant
Leroux Louane	4 lot Colas	Institut d'éducation motrice - la clarté - Redon	461.34 €
Fougerais Jason	Rouffigné	Dugesclin - Fougères	503.19 €
Guenée Michel	Villiers Cador	Dugesclin - Fougères	503.19 €
Total			1 467.72 €

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement des titres de recettes à la ville de Fougères (1006.38 €) et à la ville de Redon (461.34 €).

5 - RECTIFICATION DE LA PRIME ASSAINISSEMENT 2011 (prime épuration) :

Une prime épuration est versée (de façon dégressive) tous les ans par l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les stations d'épuration ayant des normes de rejet correspondant à la législation en vigueur.

Pour mémoire, voici les montants versés depuis 2008 :

Date de versement	Année de référence de la prime épuration	Montant de la prime épuration
5.2.2013	2008	5 832.36 €
6.8.2013	2009	5 911.17 €
12.11.2013	2010	5 911.17 €
12.11.2013	2011	5 656.11 €
8.7.2014	2012	5 656.11 €
3.11.2014	2013	5 414.06 €

Le montant versé par l'agence de l'eau pour 2011 a été de 5 911.17 € et non de 5 656.11 €, soit un trop payé de 335.06 €.

Une convention de compensation a été signée entre la mairie de Saint-Georges-de-Reintembault et l'agence de l'eau, afin de déduire le trop payé de 2013 du montant de 2014. Cette convention n'ayant pas été utilisée par l'agence comptable de l'agence de l'eau, il convient de régulariser la somme de 335.06 €

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement du titre de recettes de 335.06 € en date du 15.11.2014, à l'Agence de l'Eau seine-Normandie.

6 - INDEMNISATION DE L'ASSURANCE POUR LE VOL DE BIMELU DE NOVEMBRE 2014 :

Le matériel volé ou dégradé déclaré à l'assurance a été celui-ci :

matériel	Date d'acquisition	Prix d'achat € TTC	Valeur remplacement	FCTVA	Taux de vétusté	Rembt assurance	Rembt assurance 2014	Reste à charge commune
Jeux de console	2013 à 2014	2 112.91	2 112.91	572.00	50 %	1 056.46		
Console PS4	16.10.2014	378.99	399.00		10 %	359.00		
téléviseur	20.11.2012	375.42	340.00		20 %	272.00	150.00	
Manette PS4	16.10.2014	59.90	54.00		10 %	48.60		
Ordinateur portable	30.01.2010	571.93	499.00		80 %	99.80		
Photocopieur	7.08.2012	95.00	96.00		20 %	76.80		
téléphone	5.12.2014	35.00	35.00		0	35.00		
Remplacement de la porte			1 962.60	310.00	-255.00 franchise	600.00	730.10	
TOTAL		3 629.15	5 498.51	882.00		2 292.66	880.10	1 443.75

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité l'encaissement du chèque de l'assurance d'un montant de 2 292.66 €.

7 - CHANGEMENT DE DEUX FENETRES A LA MAIRIE : devis

Le devis mieux disant (entreprise Gedimat-Louvigné du Désert) est d'un montant de 1 227.86 € HT (1 473.43 € TTC).

Le conseil municipal souhaite que les artisans de Saint Georges soient sollicités.

Cette proposition est acceptée par tous. La décision est reportée au prochain conseil municipal.

8 - LOUVIGNE COMMUNAUTE : MODIFICATION DES STATUTS :

La mise en œuvre du dispositif d'aide aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif nécessite une modification des statuts de Louvigné Communauté comme suit :

V- ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des équipements (neufs ou réhabilités)
- le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations

ajout de :

- ***le pilotage, la coordination et le relais financier des aides aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie.***

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Louvigné Communauté pour son paragraphe V - Environnement et cadre de vie.

9 - Questions diverses

Prochaines réunions :

16.09 : Commission personnel
21.09 : Commission urbanisme, groupe IPH
22.09 : Commission vie associative/culture
23.09 : Commission communication
24.09 : CCAS
29.09 : Commission enfance
06.10 : Commission urbanisme
19.10 : CM